

**CONCOURS EXTERNE, SUR EPREUVES, POUR LE
RECRUTEMENT DE 20 REDACTEURS DE CATEGORIE B.**

MARDI 2 NOVEMBRE 1999 de 13H00 à 15H00

à l'Université de la Polynésie française

**EPREUVE N° 2
un résumé de texte**

**consignes : résumer le texte ci-joint en 250 mots maximum ;
indiquez à la fin de votre résumé le nombre total de mots.**

Durée : 2 heures

Coefficient : 2

TEXTE A RESUMER EN 250 MOTS MAXIMUM

LA DENATALITE

Au cours de la dernière décennie, le nombre annuel des naissances est passé de 874 200 en 1964, à 800 000 en 1974, mais cette chute s'est effectuée en trois phases : une baisse de 1964 à 1968 où le nombre des naissances n'était plus que de 832 800 ; puis entre 1968 et 1971 relèvement jusqu'à 878 600 ; enfin, au cours des trois dernières années, une nouvelle réduction fortement marquée en 1974, 800 000 naissances succédant alors aux 854 900 et 1973. On craignait un effondrement encore plus brutal ; si l'évolution de la natalité, au cours du second semestre, avait été la même qu'au cours du premier, 770 000 naissances seulement auraient été enregistrées en 1974.

La chute est d'autant plus spectaculaire qu'entre 1964 et 1974, l'effectif de la population de la France s'est accru de 4 500 000 environ. Et si, au cours de cette période, le nombre des naissances a diminué de 8,5 %, le taux brut de natalité, obtenu en rapportant le nombre de naissances vivantes à la population totale, a baissé de 16 %, passant de 18,1 % en 1964, à 15,2 % en 1974 - niveau qui n'avait jamais été atteint depuis l'avant-guerre - après être remonté à 17,1 % en 1971. Mais, calculé par rapport à la population totale comprenant des personnes qui ne peuvent pas ou ne peuvent plus avoir d'enfants, le taux de natalité ne rend compte que très imparfaitement du phénomène. Celui-ci est mieux cerné lorsqu'on retient le taux de fécondité rapportant le nombre des naissances au nombre de femmes en âge d'avoir des enfants (de 15 à 49 ans).

Or, cette population féminine fécondable s'est considérablement accrue depuis 1964, en raison de l'arrivée à l'âge de la maternité des générations féminines plus nombreuses nées à partir de 1946. Dans ces conditions, la stagnation et a fortiori la réduction du nombre des naissances signifie donc diminution de la fécondité. L'évolution de ce taux de fécondité fait apparaître une baisse d'environ 30 % avec des ralentissements et des accélérations, entre 1964 et 1974, à un rythme annuel moyen de baisse de 2 % en 1964 et 1965, dépassant 5 % en 1966, revenant à 2,5 % en 1968 et 1969, à 2 % en 1970, a succédé un palier en 1971. Mais ce n'était là qu'une rémission et la baisse s'est poursuivie à un rythme accéléré : 3,2 % en 1972 - 4,6 % en 1973 - 8,3 % en 1974.

Cette baisse aurait été encore plus importante si elle n'avait pas été compensée partiellement par les naissances induites par l'immigration concernant de manière générale des êtres jeunes, donc en âge de pleine fécondité et plus particulièrement des femmes dont la fécondité est supérieure, en moyenne, d'environ 60 % à la fécondité des Françaises. On estime qu'actuellement les enfants dont un parent au moins est étranger, comptent pour 10 % dans le chiffre des naissances.

La simultanéité des évolutions des différents pays - occidentaux notamment - incite à penser que les causes profondes de la baisse de fécondité ne peuvent être que fort générales et se trouvent dans un changement d'attitude à l'égard de la dimension finale de la famille. Jadis essentiellement phénomène biologique, la natalité devient de plus en plus un acte volontaire, planifié par les couples. A ce titre, le déclin de la fécondité peut apparaître comme le révélateur d'une crise très profonde de la civilisation occidentale, et plus généralement de la civilisation industrielle des pays développés ; et certains vont jusqu'à l'interpréter comme un « suicide collectif de la race blanche ».

En ce qui concerne la France, la baisse de la fécondité ne saurait être expliquée uniquement par la disparition ou l'atténuation des facteurs qui avaient joué dans le sens de l'amélioration de la natalité antérieurement à 1964 : récupération des naissances différées du fait de la guerre, avancement de l'âge des mariages, avancement de l'âge des maternités dans le mariage, diminution du pourcentage des couples sans enfants, etc. Son ampleur excède celle de la cessation ou de la réduction de ces phénomènes. Quand aux effets de la libéralisation de la contraception - que les Français pratiquent depuis deux siècles - ils ne suffisent pas non plus à l'expliquer. Il y a tout lieu de penser qu'ils sont limités : la proportion des naissances illégitimes et des conceptions prénuptiales n'augmente-t-elle pas ? Aussi peut-on souscrire au jugement porté par M. Calot, directeur de l'I.N.E.D. : « Ce qui me paraît important, c'est le climat général, l'attitude vis-à-vis de l'enfant dont témoignent le conformisme collectif, la télévision, la publicité, le cinéma, la littérature, etc. Le "modèle" inconscient de la famille est actuellement descendu à deux enfants... L'époque est marquée pour les pays industrialisés, dont le rôle mondial est profondément transformé, par une grande incertitude. D'autre part, nous sommes très sensibles aux phénomènes d'encombrement, et les difficultés croissantes sur le marché de l'emploi accroissent cette sensation et confirment bien des illusions tenaces. Les thèses du Club de Rome sur la surpopulation, cause de la pollution et de l'épuisement des ressources naturelles, ont eu sûrement des conséquences dans l'inconscient collectif. »

Cette baisse va-t-elle se poursuivre dans l'avenir ? Certains soulignent le caractère inéluctable en raison des nouveaux textes législatifs libéralisant la contraception et l'avortement. Mais aucune loi autorisant librement la contraception et l'avortement n'empêchera une société qui le désire d'avoir beaucoup d'enfants. Par ailleurs, on ne peut pas se prononcer sur les incidences des mesures relatives à l'avortement. Toute la question est de savoir si le nombre d'avortements ainsi légalisés serait inférieur, égal ou supérieur à celui des avortements clandestins (ou tolérés) actuels. Les expériences étrangères sont difficiles à analyser et paraissent d'ailleurs assez contradictoires. Nul ne peut répondre à l'interrogation formulée tant les changements de régime de fécondité sont généralement brutaux et assez imprévisibles : la leçon du brusque renversement de tendance (dans un sens favorable) de la fécondité en 1941-1942, en pleine guerre, ne doit pas être oubliée ! Mais si l'on ne peut pas décaler l'évolution future de cette baisse, on serait coupable de ne pas en souligner les conséquences inquiétantes aux deux

points de vue, étroitement liés, du volume et de la composition par âge de la population française, compte tenu de l'évolution catastrophique que celle-ci a connue pendant un siècle et de la fragilité de l'équilibre démographique amorcé dans notre pays au lendemain du second conflit mondial.

Arguant de l'existence de petits pays dans lesquels le niveau de vie est comparable ou supérieur au nôtre, certains estiment qu'une diminution de la population - que d'autres souhaitent par hantise d'une surpopulation mondiale - ne serait pas une perspective désavantageuse en soi, et pourrait constituer un atout incomparable, dans un monde où la qualité de la vie va de pair avec une consommation accrue d'espace. Pareille opinion nous paraît se heurter à trois critiques.

En premier lieu : l'explosion démographique à l'échelle du monde est un phénomène ; la situation de notre population nationale en est un autre. La France est loin d'atteindre le seuil de la surpopulation avec une densité de 95 habitants au kilomètre carré, alors que celles de l'Allemagne Fédérale et de la Grande-Bretagne sont de l'ordre de 230 à 240, celles de la Belgique et des Pays-Bas étant largement supérieure à 300. « Une France trop vide dans un monde trop plein », cette judicieuse formule de G. Calot nous semble devoir être utilement méditée.

En second lieu, il y a déjà longtemps que les études historiques ont souligné la liaison existant entre une diminution de la population et la décadence d'une collectivité humaine. Les conséquences d'une décroissance démographique ne sont pas identiques pour des pays déjà surpeuplés et ceux qui, comme le nôtre, sont loin de l'être. Pour ces derniers, on pourrait de prime abord juger bénéfique la réduction du nombre des enfants qui entraîne un allègement de la charge des adultes. Mais cette diminution des consommateurs ne risque-t-elle pas d'être génératrice de chômage ? C'est là un argument fort controversé qu'avaient avancé, en exagérant sa portée, les théoriciens de la « maturité économique », voilà une quarantaine d'années. Ils soutenaient qu'en face d'une épargne qui reste au moins équivalente à son niveau antérieur, le déclin du taux d'accroissement de la population (et a fortiori son passage à une valeur négative) fait disparaître des occasions d'investir et tend par là à provoquer le sous-emploi. Cette thèse a été critiquée, mais ce qui est certain c'est que la composition de la demande se modifie profondément avec la diminution des jeunes.

Ultérieurement, la réduction des naissances entraîne l'amincissement de la population active. Il serait erroné d'y voir à coup sûr une garantie contre les risques de chômage. Par contre, il est hautement probable que la population active verra s'élever la charge de l'entretien du capital existant (réseau de communications, équipements publics, etc.) devenu trop important pour une population réduite. Il en résultera un abaïssement du revenu réel par tête qui sera renforcé par les effets en chaîne du rétrécissement du marché provoqué par la dépopulation.

En troisième lieu enfin, et c'est sans doute là la critique décisive on ne peut oublier que les variations de l'effectif d'une population et sa structure par âge sont mathématiquement liées : une population décroissante est une population vieillie, une population croissante est une population jeune. Le vieillissement est le prix de la décroissance et ce prix est très élevé ! La France est, hélas, bien placée pour le savoir, puisque l'évolution catastrophique qu'elle avait connue pendant un siècle en avait fait le plus vieux pays d'Europe et l'un des pays les plus vieux du monde à la veille du second conflit mondial.

La réduction prolongée des naissances augmenterait rapidement la population des inactifs — surtout des plus âgés — ajoutant ses effets à ceux de l'allongement de la vie humaine, alourdirait le poids des « personnes à charge » supporté par les producteurs. Hors, l'hypothèse dans laquelle ils perçoivent des revenus de l'étranger, les inactifs du troisième ou du quatrième âge (les inactifs jeunes aussi), quelle que soit la forme des transferts opérés (pensions, retraites, par capitalisation collective ou individuelle, ou par répartition, rentes, aides familiales, etc.), préviennent la totalité de leurs moyens d'existence sur le produit du travail des actifs, donc sur les ressources de ceux-ci. « C'est un point à bien garder en esprit, souligne à propos du problème des retraites le dernier numéro du bulletin *Population et Sociétés*. L'opinion en France croit trop facilement que l'Etat sécrète des ressources ne venant de nulle part, qu'il peut répartir aux uns et aux autres, sans que la note soit à payer par quiconque. La distribution d'un supplément de ressources à une catégorie sociale inactive, toutes autres choses égales, se traduit nécessairement par une ponction sur le revenu des actifs, soit par l'impôt, soit par une cotisation prélevée par un régime de sécurité sociale, soit par une augmentation des charges de l'entreprise qui la répercute dans une augmentation des prix, soit encore par l'inflation pure et simple lorsque le circuit économique est mal bouclé. »

Compte tenu des conséquences redoutables qu'elle peut entraîner, on ne peut pas admettre que la chute de la natalité se poursuive. Il convient de la stopper ou au moins de la freiner, l'impératif étant de ne pas tomber en deçà du seuil de remplacement, le souhaitable étant de promouvoir une croissance démographique modérée et stable, dont les effets seraient comparables à ceux d'un investissement économique. Modérée, cette croissance pourrait être légèrement inférieure à celle que nous avons connue au cours des dernières décennies. Stable, elle devrait l'être parce de trop grandes fluctuations — résultant par exemple d'une grande sensibilité du rythme de la natalité aux engouements du moment — provoqueraient des à-coups aux conséquences innombrables et regrettables dans la vie des sociétés. Les Pouvoirs Publics, dont la fonction est de définir l'intérêt général et de veiller à sa réalisation, ne doivent pas laisser se dégrader davantage la situation. Que peuvent-ils ? Le Président de la République a demandé à l'I.N.E.D. de lui fournir à l'automne un rapport présentant des suggestions. D'ores et déjà, quelques principes d'action peuvent être esquissés :

On doit tout d'abord signaler que le remède ne peut pas se trouver dans l'immigration pour plusieurs raisons. Tout d'abord parce qu'elle est actuellement bloquée dans le désir de réduire le chômage. Ensuite — même si ce premier motif n'existe pas — parce que c'est une solution de facilité qui freine les progrès de productivité dans de nombreux secteurs et contribue à dévaloriser le travail manuel en pesant sur les niveaux de rémunération. Enfin, parce qu'en augmentant elle pose peut-être plus de problèmes — économiques, sociaux et politiques — qu'elle n'en résout. La véritable solution se trouve dans le redressement de la fécondité des nationaux eux-mêmes.

Il peut être facilité par trois séries de mesures, venant en quelque sorte compenser — sans les contredire — les mesures de libéralisation prises par ailleurs, la difficulté du problème étant de pouvoir laisser jouer les aspirations individuelles sans compromettre les intérêts vitaux de la collectivité nationale. Les uns doivent intervenir pour maintenir au moins et au mieux améliorer le niveau de vie des familles, à revenu égal, lorsque le nombre d'enfants augmente. Si, en raison des données détaillées sur l'évolution de la fécondité avant et après la deuxième guerre dont on dispose maintenant, on peut mettre en doute que l'effet des prestations familiales ait été prépondérant, il n'en demeure pas moins qu'il n'est pas négligeable. C'est pourquoi, il convient d'une part que leur pouvoir d'achat soit assuré de façon satisfaisante et que la venue de l'enfant n'entraîne pas une réduction du revenu réel de sa famille, mais son relèvement ; d'autre part, qu'elles soient modulées de façon à encourager l'accélération des naissances de deuxième rang et plus encore de troisième rang. Dans la même ligne, il paraîtrait souhaitable de réformer les modalités d'encouragement fiscal (quotient familial notamment), d'envisager une majoration de retraite pour ceux qui ont élevé des enfants, l'attribution de prêts immobiliers dans des conditions extrêmement favorables aux familles désireuses de disposer de pièces supplémentaires, au fur et à mesure de leur extension.

D'autres mesures — plus efficaces peut-être — devraient intervenir pour concilier le double rôle des femmes en tant que mères et en tant que personnes actives : outre la construction de crèches ou de garderies, d'équipements collectifs adaptés, on peut imaginer avec M. Michel Debré, la reconnaissance pour les mères d'au moins trois enfants, d'un droit gratuit à une formation professionnelle, le droit, sans condition d'âge ou de diplôme, de se présenter à quelque concours que ce soit et l'assurance d'une garantie maladie et d'une garantie vieillesse sans cotisation.

C'est avec raison que M. Calot souligne que telle ou telle mesure « nataliste » doit être appréciée moins par ses effets directs que par son influence sur la restauration d'un climat d'ensemble favorable à l'enfant. Ces diverses interventions seraient vaines si elles n'étaient pas accompagnées par un effort intense d'information et d'éducation, afin de permettre à l'opinion publique une meilleure compréhension du problème susceptible de susciter une évolution du conformisme collectif.

Certes, le coût de ces mesures sera élevé, mais c'est à ce prix et à ce prix seulement que sera évitée une poursuite désastreuse de la baisse de la fécondité aux conséquences encore plus onéreuses.